

ralement au centre de la ville, au milieu du quartier des affaires.

Quelques précautions dans les salaisons des peaux et dans le choix et l'entretien des locaux, couperaient court au mal, mais nous nous trouvons encore ici devant une mauvaise volonté manifeste. Et si nous ne pouvons arriver à faire prendre quelques mesures de prudence, nous serons forcés de demander le transport de ces industries en dehors de la ville. Les officiers sanitaires ont trouvé de ces établissements où les soins de propreté les plus élémentaires étaient complètement négligés.

Devant un mal aussi étendu, nous devons prendre des mesures promptes et énergiques, et à cette fin, il serait désirable que le Conseil rendit plus explicites et d'une application plus facile, les sections 24 et 25 du règlement No. 105 de la Cité, en spécifiant minutieusement dans la loi même, les industries qui doivent être prohibées.

DR. L. LABERGE.

HYGIÈNE OUVRIÈRE.

Les progrès de la civilisation à travers les âges ont marqué l'avancement incessant de l'industrie chez les peuples. De même, le chiffre de la population ouvrière s'est sans cesse élevé. Pour l'observateur sérieux les classes ouvrières lui offrent de bien considérables motifs de méditation. Ces soldats de l'industrie moderne ne s'aperçoivent pas du dépérissement de leur santé, de la durée toujours décroissante de leur vie. Pourtant ce triste côté de la civilisation se constate facilement dans les grands centres manufacturiers. Cela tient à la dégradation morale et aux causes d'insalubrité que l'hygiéniste remarque dans l'atelier et le logement de l'ouvrier.

De nos jours, dans le monde industriel, une foule d'abus sont signalés et menacent de renverser l'ordre social. Les questions ouvrières sont pleines de révélations inattendues et provoquent sérieusement l'autorité. La réprobation de l'opinion éclairée ne peut résoudre ces problèmes d'économie soulevés. Les classes ouvrières formulent nombres de griefs, revendiquent des droits que l'industriel et le manufacturier méconnaissent. De là des contestations ardentes entre le maître et le serviteur, et combien de fois ce dernier n'est-il pas descendu dans la rue pour vider le différend.

Notre compétence n'est pas de discuter ces grands problèmes sociaux, mais bien, en hygiéniste, de chercher à améliorer la position ouvrière et de contribuer ainsi à faire taire ces vents de révolte qui soufflent de toutes parts. Nos efforts tendent aujourd'hui à demander que le travail de l'ouvrier s'accomplisse dans des conditions plus inoffensives et plus en rapport avec la dignité humaine. A notre avis, il y a tout à faire dans notre pays pour ce qui concerne l'hygiène sociale et surtout l'hygiène ouvrière. La mission est belle et il faut la remplir. La réussite tient de l'administration supérieure. A cette dernière incombe le devoir de satisfaire aux prescriptions de l'hygiène pour protéger la vie de ses sujets. L'administration provinciale a déjà légiféré en faveur des classes ouvrières. Mais cette législation est encore bien imparfaite et a surtout une défectuosité déplorable qui réside dans l'inobservance des prescriptions imposées. En effet, aucun n'exerce de surveillance. Il n'y a pas ici comme en Angleterre de délégués sanitaires pour vérifier les inobservances, les dérogations à la loi, voire même les changements dans le travail.